

Compte-rendu du CSE

Un CSE mouvementé en raison d'un ordre du jour bousculé suite à une alerte à Antibes (voir plus bas), où il a été question d'économie, de santé, de numérique, de déménagement à Bourges, entre autres...

En préalable, la direction n'a pas répondu à notre liminaire qui l'interroge « à la Michel Audiard » mais fermement sur tous ces sujets non résolus qui donnent à vos élus la désagréable impression de ne pas être écoutés...

[Lire ici notre liminaire intitulé « Ne Nous Fâchons Pas ».](#)

Un budget annoncé comme « sacralisé »... mais pour lequel certaines directions régionales ont encore fait des économies !

En préambule de ce point sur la situation budgétaire du réseau au 30 juin 2022, le directeur du réseau Philippe Martinetti, a affirmé que le budget 2023 (actuellement en construction et présenté en décembre) sera « sacralisé ».

Durant les 6 premiers mois de l'année, le réseau a fait des économies par rapport à ce qui était prévu. 6,4 millions d'euros dus en partie à une baisse de la masse salariale, mais aussi à un retard sur le recours aux moyens de la Fabrique.

Au total, les régions ont réalisé 2,9 millions d'euros d'économies sur la masse salariale. Les bons élèves de l'austérité sont le Centre Val de Loire, la Bretagne, le Grand Est, la Bourgogne Franche-Comté et AURA.

En volume, deux régions affichent les plus grosses économies : Grand Est (700.000€) et, comme l'année précédente, AURA (600.00€).

Ces économies sont certainement à mettre en relation avec l'augmentation du nombre de journaux communs,

Sur la question de savoir si le budget du réseau sera équivalent en 2023 et notamment en matière d'économies, Philippe Martinetti répond laconiquement : « Nous sommes dans la même dynamique de défense du réseau que l'an passé auprès de la présidence de FTV ».

Quant au projet Tempo qui n'était pas à l'ordre du jour, le début de la consultation devrait être lancé lors d'un CSE central le 1er décembre, selon le directeur du réseau.

le PCA (plan de continuité de l'activité) de janvier et le fort taux d'arrêt maladie dû au Covid.

En termes d'ETP (équivalent temps plein), on atteint 2868,6 au 30 juin, soit 25,3 de moins que la prévision 2022. Des chiffres de la direction financière qui interrogent car assez différents de ceux donnés par les ressources humaines.

Pour la RH, des régions augmentent leur nombre d'ETP et pas des moindres : +5,3 dans le Grand Est, +6,1 en Occitanie. Services finances et RH n'ont pas la même base de calcul. La finance ne compte que ce qui est payé par les régions et exclut de son calcul, par exemple, les formateurs ou les salariés en reconversion. Le Grand Est serait un gros pourvoyeur de formateurs. Pour 5,3 ETP, soit l'équivalent de 1000 jours. L'explication ne nous a pas vraiment convaincus. Quant à l'Occitanie : pas de réponse. Les petites régions et antennes du réseau apprécieront.

(suite en page suivante)

Les dépenses hors personnels s'élèvent à 73 millions d'euros, en économie de 3,5 millions d'euros. Principale raison : la baisse du recours à la Fabrique.

Les frais de mission et de transport, eux, ont dépassé leur budget (+20%) à cause de la hausse du carburant et des nuits d'hôtel. La direction a été interpellée sur la question de la réévaluation des indemnités de frais de mission. Pour les CDD, il devient de plus en plus difficile de se loger dans des conditions décentes mais aussi de se nourrir sainement sans y mettre de leur poche.

Régie automatisée à la sauce strasbourgeoise

Afin d'examiner de plus près le SQS (Site de qualification de Strasbourg équipé de l'automate de régie Overdrive), l'ensemble des participants à la commission de suivi du projet de régionalisation a été convié par la direction dans la capitale Alsacienne.

Un outil que la direction souhaite faire vivre avec la mise à la signature dans les prochains jours de la partie expérimentation de l'Overdrive. Mais pour le moment c'est OpenMedia qui est testé par des experts de plusieurs antennes du réseau.

Construite sur les cendres de feu de l'expérimentation Rouennaise, la régie Strasbourgeoise n'est pas en production pour l'antenne. Coté infrastructure, c'est une grande salle de régie adossée à un petit plateau calqué sur ceux qui se trouvent dans nos antennes, une petite salle avec les équipements et une toute petite pièce pour la régie audio.

Et c'est dans cette petite pièce qu'il y a comme un malaise.

Pointé du doigt par un expert ingénieur du son invité à cette réunion, la console son censée équiper les régies automatisées n'est pas à la hauteur du minimum souhaité. Ce choix sous dimensionné à 40 000 euros plus cher aurait fait l'affaire. Sur un budget global par régie de 1,2 M€, l'écart de prix ne représente pas grand-chose. Pourtant, ce problème est connu de la direction depuis longtemps, mais le package étant inclus dans

Du côté des recettes, la publicité a engrangé 1 million d'euros de plus que prévu. En revanche, elle n'a toujours pas retrouvé son niveau d'avant Covid.

Avec la mise en place de Tempo, France 3 risque de perdre le créneau très rémunérateur de 19h25. Un gros manque à gagner qui inquiète jusqu'au directeur financier Philippe Angot : « *Tempo n'apportera pas de ressources financières, au contraire* ». •

L'appel d'offre, France 3 serait obligée de subir ce choix absurde, au moins pour la première salve de régies Mosar. L'expert audio nous confie : « *c'est un moteur de Ferrari monté sur un châssis de deux chevaux* ».

Pour le SNJ, cela prouve une fois de plus que les cahiers des charges pour ces appels d'offre manquent cruellement de la vision opérationnelle détenue par les exploitants « sachants ».

Philippe Martinetti nous dit vouloir défendre ce point de vue devant la direction des marchés.

L'aspect qualitatif est donc naturellement arrivé sur la table et nous avons demandé si les différents aménagements réalisés ici ou là dans les régions pour augmenter la qualité de réalisation des JT perdureraient après le déploiement en régions ? Philippe Martinetti a répondu qu'il était hors de question de descendre en dessous de l'existant, nous veillerons à ce que cet engagement soit respecté.

Côté expérimentation sur la partie fabrication, c'est à dire des métiers, le but est toujours le même : tester les capacités de l'automate dans la fabrication de nos JT et émissions et en dégager de substantiels ETP qui pourraient être réaffectés à d'autres activités de fabrication pour l'antenne. Mais d'après la direction, la réduction d'ETP ne serait plus l'objectif principal, ça sera à l'expérimentation de le déterminer.

(suite en page suivante)

Si le but est plutôt clair, la contrepartie est dans le flou, l'abstrait, l'incantation : fabrication de PAE, retransmissions sportives, etc. Donc à la main des directeurs régionaux dont les budgets ne sont pas encore définis.

46 référents métiers, volontaires venant de toutes les antennes vont se succéder sur le SQS.

Alors que tous les projets concernant la régionalisation sont en cours, la CASAR (commission d'anticipation, de suivi et d'ajustement de la régionalisation) aurait du plomb dans l'aile.

Évolution du numérique... si, si !

Coté numérique, la direction nous dit suivre 4 objectifs : des nouveaux formats, des contenus de décryptage, des passerelles entre l'info et les programmes et un objectif sur les langues régionales. Le SNJ sera très vigilant pour que l'info ne se retrouve pas mélangée à d'autres publications qui pourraient perdre l'internaute et semer le doute sur la probité des journalistes du réseau.

En perpétuelle réorganisation depuis des années au prétexte qu'internet évolue en permanence, une nouvelle organisation du numérique se déploie lentement dans les antennes. Un besoin de clarté réclamé par tous les intervenants du numérique. Une définition plus précise des postes de chargés d'édition et de coordinateurs numériques. Philippe Martinetti le répète maintenant régulièrement, même si c'est l'affaire de tous, il nous faut des spécialistes sur le numérique.

On assiste donc à un virage complet sur le discours qui nous était servi il y a encore quelques mois, où tout le monde devait tout faire et les vidéos n'avaient pas d'importance. Aujourd'hui c'est le contraire, place aux spécialistes et aux vidéos. Les coordinateurs numériques devront veiller à concrétiser les intentions. Un bilan d'étape sera effectué en fin d'année pour les 13 coordinateurs numériques.

L'accord de méthode du 25 juin 2021 arrive à échéance le 31 décembre sans que le CSE ait pu en rediscuter avec la direction du réseau. Vos élus souhaitent conserver cet outil qui a une vision globale sur la régionalisation, indispensable pour comprendre tous ces projets qui doivent s'emboîter les uns dans les autres. •

Vos élus sont également revenus sur l'épisode « Gabarit Stream » ayant créé la zizanie dans le réseau numérique pour cause de panne récurrente et ayant obligé les personnels à mettre en ligne, en mode manuel, des vidéos pendant des heures. Au bout d'un mois pendant lequel le personnel s'est retrouvé beta testeur, Xavier Riboulet a appuyé sur l'arrêt d'urgence. Le logiciel ne pouvait pas absorber 24 requêtes simultanées. Cette situation chaotique ne doit plus se reproduire, ce n'est pas au personnel de subir pendant une durée aussi longue la frustration de mal faire son travail à cause d'un logiciel qui ne fonctionne pas. Pour nous, c'est la procédure de mise en production qui doit être revue.

Un nouvel organigramme et des précisions sur l'évolution de l'organisation du travail au sein des services numériques dans nos antennes nous sera présenté dans les prochaines semaines. •

Des bilans de santé en demi-teinte

La CSSCT du réseau s'est penchée durant deux jours de commission en octobre sur les DUER (documents uniques d'évaluation des risques), les PAPRIACT (programmes annuels de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail), ainsi que sur les bilans de santé des 24 antennes du réseau et également ceux ayant trait à la Fabrique.

Un chantier titanesque, qui permet de mesurer l'état de santé des salariés mais aussi les indicateurs relevés en matière de sécurité au travail, et qui doit être présenté chaque année au CSE, selon la loi.

Le compte-rendu de cette commission en CSE permet cependant d'y voir un peu plus clair, car ces documents touffus réunis sous un nouveau logiciel retenu par la DSQVT traduisent un effort de clarté tout en demeurant incomplets et insuffisants à certains endroits, tant sur le fond que sur la forme.

Premier constat : on note que les DUER et PAPRIACT sont inégaux car sur 75 documents à l'échelle du réseau et de la Fabrique, une dizaine manque encore à l'appel. Ce qui traduit des inerties, des lenteurs et donc des retards de la direction pour traiter ces questions pourtant primordiales.

Les élus alertent sur le défaut de formation de certains salariés APS (agent prévention - sécurité) et l'absence d'élus RP dans beaucoup d'antennes qui n'ont pas été convoqués afin d'élaborer ces documents conjointement avec les services RH et les directeurs régionaux.

Si certaines directions ont joué le jeu, d'autres ont convoqué des salariés en dernière minute sans les informer de l'objet de la réunion.

Les PAPRIACT manquent également de clarté car les RPS (risques psychosociaux) trouvent très peu de mesures de prévention en guise de réponse. Certains documents vont jusqu'à prôner l'activité physique pour lutter contre les RPS au lieu de prévoir des réponses sérieuses en matière de prévention primaire.

Quant aux bilans de santé qui retracent sur l'année 2021 un tableau d'indicateurs et de faits saillants pour chaque région, la plupart de ces documents de travail reste largement incomplets.

Ces 3 documents devraient en réalité former un cercle vertueux, mais il s'avère qu'ils ne se répondent pas toujours de façon logique dans la présentation générale. Il est urgent que la DRH corrige rapidement ces aberrations en assujettissant par exemple la prime annuelle d'objectifs (part variable) de l'encadrement à ces obligations légales.

Les élus ont rendu un avis critique car malgré la qualité d'écoute de la direction et son engagement de répondre par écrit, les avancées restent trop lentes eu égard aux urgences du moment avec un manque d'intérêt qui pourrait sembler assumé de la part de certains encadrants en régions. •

Confondre urgence et précipitation

L'implantation de Bourges, autrefois une édition locale malheureusement supprimée et désormais un « BIP atypique » doit déménager : ses locaux actuels vont être repris par le propriétaire en juillet 2023. C'est le seul élément objectif et partagé de ce dossier.

Car à partir de l'annonce de cette fin de bail, la direction de Centre Val de Loire et les services immobiliers ont

adopté un tempo précipité. Certes le délai est court et la situation de l'immobilier à Bourges assez tendue... Après avoir visité et éliminé 6 locaux différents, la direction de CVL a jeté son dévolu sur un local de 144 M² de l'autre côté de la gare, dans un quartier jugé « sensible » par les élus RP.

(suite en page suivante)

La présentation du projet par la direction coche en apparence beaucoup de cases mises en avant dans d'autres dossiers : proximité de la gare SNCF, garage pour les véhicules de reportage et parking pour les véhicules personnels, local à vélo, modernité du bâtiment (en fait de 1998), climatisation (en fait une ventilation double flux), coin cuisine, coin détente...en revanche des sanitaires partagés avec une autre société ! Et des réponses un peu floues aux questions : par exemple, pourquoi garder autant de bureaux lorsque la disparition de la locale a divisé par 2 le nombre de salariés ? Pourquoi les élus RP n'ont pas été associés en amont de la recherche et n'ont-ils pas visité le local retenu ? « *Pas le temps* », répond le chef de centre. « *Chaque jour on prend le risque que ces locaux soient pris par d'autres.* »

Les élus du CSE ont demandé à la direction de prendre en compte toutes ces demandes et en parallèle de vérifier une autre piste proposée par le secrétaire des RP : des Halles municipales en centre-ville.

Mais on ne peut que déplorer l'absence d'évolution dans le schéma du directeur immobilier de France Télévisions, notamment en matière de climat et d'ère post-covid. Un schéma immobilier que les élus du CSE réclament toujours, ainsi que le bilan du site de Rouen, présenté comme le « modèle », pourtant promis plusieurs fois par la direction du réseau. •

Nouveau contrat de gardiennage : et l'humain ?

Les élus avaient demandé un point sur le nouveau contrat de gardiennage, entré en application il y a déjà quelques mois. La nouveauté qui sous-tendait ce nouvel appel d'offres était l'obligation désormais pour les agents d'être formés à la sécurité et gestion incendie (SSIAP). Pour la plupart des sites, le choix s'est porté sur la société France Gardiennage qui a détrôné l'entreprise Securitas... essentiellement sur une offre mieux-disante.

Les élus sont choqués d'avoir appris que certains gardiens ont subi des pressions de la part du prestataire pour faire cette formation sur leur compte personnel de formation.

Pire : les exigences de France Télévisions ne laissent aucune place à un minimum d'humanité dans cet échange de services : des tenues d'été et d'hiver, parfois inadaptées avec l'impossibilité d'ajouter des accessoires plus légers ou plus chauds. Des amendes sont prévues en cas de non-respect ! Et une direction beaucoup moins prompte à vérifier que les salariés soient bien traités dans ces entreprises sous-traitantes. Un point de suivi sera fait en janvier 2023.

Enfin, dans de nombreuses antennes, le service téléphonique est devenu totalement inadapté car il est désormais pris en charge par un automate : cela n'était plus demandé dans le cahier des charges du gardiennage. •

Alerte pour danger grave à France 3 Côte d'Azur

Le CSE a dû examiner en urgence la situation à Antibes, toujours sous le coup du déménagement sur fond de querelle syndicale. Les élus CFDT ont déposé une alerte en raison de la souffrance ressentie par leur représentante. Une équipe de veille locale sera constituée « avec 2 RP et la direction locale », annonce le DRH réseau Samuel Bignon. Mais devant des accusations graves portées contre les autres élus, les deux délégués syndicaux de SUD et du SNJ sont en arrêt maladie. Le CSE dans sa majorité (à l'exception de la CFDT qui s'est abstenue) a donc voté une expertise pour risque grave en raison des risques psychosociaux et des conflits interpersonnels dans tout le périmètre de cette antenne, confiée au cabinet SECAFI.

Le SNJ s'est bien évidemment associé à cette résolution et saura prendre toutes ses responsabilités, y compris juridiques, dans ce dossier qui affecte l'une de nos déléguées syndicales. •



N'hésitez pas à nous faire remonter vos questions ou suggestions.

Prochaine CSSCT le 23 novembre 2022

Prochain CSE Réseau les 7 & 8 décembre 2022

Vos élus et représentant syndical SNJ :

Myriam Figureau, Vincent Habran, Jean-Manuel Bertrand et Hervé Colosio.